



Institut  
de Formation  
en Droit  
Social  
de Paris

## Accompagner et défendre les salariés

Aider les salariés lorsqu'ils sont confrontés à une procédure disciplinaire et à l'occasion de la rupture de leur contrat qu'ils en soient ou non à l'initiative - est au cœur des missions des représentants du personnel.

L'efficacité de l'accompagnement et de l'assistance que les représentants du personnel peuvent proposer aux salariés suppose des connaissances solides en droit du travail afin de les informer sur leurs droits et les obligations qui incombent à l'employeur, de les soutenir et de les orienter. C'est l'objet de cette formation.



**Durée** : 1 jour (7 h)



**Public** : Représentants du personnel



**Pré-requis** : Aucun prérequis n'est exigé. Une bonne connaissance des fondamentaux du droit du travail est toutefois recommandé.

## Objectif de la formation

---

- ◀ **Accompagner et défendre** les salariés dans le cadre d'une procédure disciplinaire
- ◀ **Accompagner et défendre** les salariés à l'occasion de la rupture de leur contrat de travail

## Programme

---

- **Introduction : Nature et finalité de l'accompagnement des salariés : quel rôle pour les représentants du personnel ?**

### *Débat*

- **Accompagner un salarié dans le cadre d'une procédure disciplinaire**

- Fondamentaux du droit disciplinaire : rappel
- Focus sur la notion d'employeur et la prescription
- Légitimité de la sanction : réalité des faits incriminés, qualification de faute et proportionnalité de la sanction
- Préparation, déroulement et compte rendu de l'entretien préalable
- Prise de note, enregistrement, attitude, obligations du représentant lors de l'entretien
- Focus sur le rôle de conseiller du salarié

### *Mise en situation*

- **Accompagner un salarié dans le cadre de la rupture de son contrat de travail**

- Point sur les différents modes de rupture à l'initiative du salarié
  - Focus sur les démissions dites légitimes
  - Rappel des démarches et conséquences indemnitaires
- La rupture conventionnelle : points de vigilance
  - Rappel de la procédure / délai / assistance
  - Conséquences indemnitaires (différé d'indemnisation etc.)
  - Les points négociables
- Les licenciements pour motif personnel hors disciplinaire
  - Les conditions essentielles de validité des licenciements pour motif personnel non disciplinaire (insuffisance professionnelle, inaptitude, trouble objectif au fonctionnement de l'entreprise etc.)
  - Accompagner le salarié à l'entretien préalable
  - Les indemnités et le préavis
  - La lettre de contestation du licenciement
- La négociation d'un protocole transactionnel
- Point sur le régime fiscal et social des indemnités de rupture

### *Cas pratiques*

## Méthodes pédagogiques

- ◀ Méthode transmissive (exposés, apports théoriques, vidéos, conseils ...)
- ◀ Méthode interrogative (Quiz, QCM, ...)
- ◀ Méthode coactive (débat, travaux en sous-groupe, cas pratiques, atelier ...)

## Évaluations

- ◀ Évaluation pré-formative (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)
- ◀ Évaluation de satisfaction à chaud

## L'IFDSP à vos côtés

---

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00** ou **06 66 05 02 53**

ou par mail à l'adresse suivante : **contact@ifdsp.fr**

**Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site : [www.ifdsp.fr](http://www.ifdsp.fr)**

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

Rejoignez-nous !

